



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

développement durable

Question écrite n° 98232

Texte de la question

M. Yves Durand attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur le redressement productif sur le plan automobile présenté le 25 juillet 2012 à l'issue du conseil des ministres. Si la volonté louable de l'État « d'encourager l'achat de véhicules écologiques populaires » y est exprimée, le Gouvernement s'oriente vers des mesures incitatives à destination des véhicules électriques et hybrides, en ne mettant pas à contribution les énergies alternatives que sont le GPL, le GNV, le bioéthanol E85. Pourtant, en ces périodes d'augmentation des prix des carburants à la pompe, toutes participent au développement du mix énergétique. Par ailleurs, ces énergies répondent également au souhait exprimé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de faire de la qualité de l'air une priorité du Gouvernement. En effet, elles ne produisent qu'une quantité infinitésimale d'oxydes d'azote et de particules. Il lui demande de bien vouloir préciser ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Yves Durand](#)

Circonscription : Nord (11^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98232

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 août 2016](#), page 7073

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)